

refus de l'autorité parentale conjointe

Par gautier, le 29/01/2011 à 20:32

dans le cadre d'1 divorce, je veux donner l'autorité parentale de mon fils à son père, je ne veux pas de droit de visite et souhaite me desengager totalement. Comment dois-je procéder? Suis-je obligée de payer une pension alimentaire?

Par Domil, le 29/01/2011 à 20:44

Aucune loi ne peut obliger un parent à aimer son enfant, donc vous pouvez ne pas le voir. Par contre, vous avez l'obligation de participer à son entretien, même sans droit de visite, même sans autorité parentale